

4-(3-phénylpropyl)pyridine

Fiche toxicologique synthétique n° 155 - Edition 2014

Pour plus d'information se référer à la fiche toxicologique complète.

Formule Chimique	Nom	Numéro CAS	Numéro CE
C ₁₄ H ₁₅ N	4-(3-phénylpropyl)pyridine	2057-49-0	218-159-1

4-(3-PHÉNYLPROPYL)PYRIDINE

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.
218-159-1

Propriétés physiques

Nom Substance	N° CAS	Etat Physique	Point d'ébullition	Point d'éclair
4-(3-phénylpropyl)pyridine	2057-49-0	Liquide	332 °C	> 113 °C (coupelle fermée)

Méthodes de détection et de détermination dans l'air

La 4-(3-phénylpropyl)pyridine est un composé organique qui pourrait être présent dans l'air des lieux de travail sous les deux formes, gazeuse et particulaire. Aucune méthode n'est actuellement disponible pour sa détermination.

Les méthodes suivantes, proposées pour le prélèvement et le dosage des vapeurs de pyridine dans l'air des lieux de travail, pourraient être utilisées sous réserve de leur validation pour la substance :

- prélèvement au travers d'un tube contenant un support adsorbant (charbon actif ou résine Amberlite XAD-7) ;
- extraction au solvant (dichlorométhane ou méthanol) ;
- analyse par chromatographie en phase gazeuse avec détection FID.

Les essais préconisés par les normes NF X 43-267 pour les vapeurs organiques et NF EN 13936 pour les agents chimiques sous forme de mélange de particules aériennes et de vapeurs devront alors être mis en œuvre.

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle dans l'air des lieux de travail n'a été établie pour la 4-(3-phénylpropyl)pyridine (France, Union européenne, États-Unis, Allemagne).

Pathologie - Toxicologie

Toxicité expérimentale

Très peu d'informations sont disponibles concernant la toxicité de la phénylpropylpyridine : elle est irritante pour la peau et les yeux et faiblement toxique à la suite d'expositions aiguës.

Toxicité sur l'Homme

Il n'y a pas de donnée publiée sur la toxicité de la 4-(3-phénylpropyl)pyridine seule chez l'homme. Des signes d'irritation des voies aériennes supérieures, de la gorge et des yeux ont été rapportés en cas d'exposition combinée avec la pyridine.

Recommandations

Au point vue technique

Stockage

- Stocker la 4-(3-phénylpropyl)pyridine dans des locaux frais et bien ventilés. Tenir à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition (étincelles, flammes, rayons solaires...) et ne pas fumer. Tenir également à l'écart des produits incompatibles (oxydants forts...).
- Maintenir les récipients soigneusement fermés et étiquetés correctement. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement des emballages.

Manipulation

- Prévenir toute inhalation de vapeurs. Prévoir une aspiration des émissions à leur source ainsi qu'une ventilation générale des locaux. Pour les interventions d'urgence, le port d'un appareil respiratoire isolant autonome est nécessaire.
- Éviter tout contact de produit avec la peau et les yeux. Mettre à la disposition du personnel des équipements de protection individuelle : vêtements de travail, gants imperméables et lunettes de sécurité. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après chaque usage.
- Prévoir l'installation de fontaines oculaires à proximité des postes de travail.
- En cas de déversement accidentel, récupérer immédiatement le produit après l'avoir recouvert de matériau absorbant inerte (sable, terre de diatomée, vermiculite) et laver la surface ayant été contaminée à l'eau. Si le déversement est important, aérer la zone et faire évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'un équipement de protection approprié.

Conduite médicale à tenir

En l'absence de donnée sur la toxicité de la 4-(3-phénylpropyl)pyridine chez l'homme, il n'y a pas de recommandation médicale spécifique. Par analogie avec la pyridine, on peut proposer les recommandations suivantes :

- Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles.
- Lors d'accidents aigus, demander dans tous les cas l'avis d'un médecin, du centre antipoison régional ou des secours médicalisés d'urgence.
- En cas de contact cutané et/ou projection oculaire, laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Retirer les vêtements souillés. Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, consulter un médecin. S'il apparaît des signes d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.
- En cas d'inhalation massive, retirer le sujet de la zone polluée après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour les sauveteurs.
- En cas d'ingestion, faire rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas tenter de faire vomir.
- Dans les deux cas précédents, placer la victime en position latérale de sécurité si elle est inconsciente et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Même si l'état initial est satisfaisant, faire transférer en milieu hospitalier pour bilan des lésions, surveillance et traitement symptomatique si nécessaire.